

## Charles OCHIN

Charles OCHIN est né à Seclin en 1744. Ordonné prêtre dans l'ordre des Prémontrés (14), il officie à l'abbaye d'Hasnon avant d'être nommé à la cure de Curgies le 15 octobre 1780.

Prenant en mains sa nouvelle paroisse, l'abbé OCHIN suscite l'enthousiasme des habitants, par sa piété, son zèle apostolique et surtout par son patriotisme et son souci du bien-être de tous.

Les quelques anecdotes relatées ci-après reflètent ces qualificatifs :

En mars 1789, comme son collègue Thomas LIBERT de Sebourg, il participe avec ses paroissiens à la rédaction des Cahiers de Doléances et tous demandent « *qu'il plaise à sa Majesté d'ordonner que chacun payera proportionnellement aux biens et qu'il sera tenu, à cet égard, un registre des biens qu'occupent chaque particulier...* »

En effet, les paysans de Curgies, comme ceux de la contrée, supportent mal le prélèvement seigneurial et le font savoir à leur collègue fermier LOCOGE. (sans doute leur porte-parole).



En juillet 1789, les campagnes se révoltent et les habitants affamés menacent de brûler les grosses « censes » si les fermiers ne portent pas du blé au marché. La disette qui règne et la flambée des prix ont mis le feu aux poudres. Le 27, « les paysans attroupés de Curgies et d'Estreux se présentent aux portes de Valenciennes », soutenus par leur curé. Le désir des villageois rebellés est « d'aller aux abbayes », en particulier à celle de Vicoigne, réclamer du pain.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), « le curé de Curgies, véritable type du curé de campagne, farouche patriote, s'engage parmi les artilleurs de Valenciennes et fait le coup de feu avec eux pendant le siège ». (15)

Avec l'arrivée de LACOSTE et Cie, la chasse aux prêtres s'intensifie. FRANCOIS, Commissaire du Régime mis en place, interdit à toutes les églises de sonner les cloches à midi, « heure qui rappelle aux citoyens des idées de fanatisme » ! Il préconise de sonner le soir, si on y tient, mais jamais à l'heure où l'on avait coutume de sonner l'Angelus.



Passant outre cette interdiction, Charles OCHIN se fait un malin plaisir de carillonner l'Angelus chaque jour à midi. Et ce qui devait arriver se produit le 18 octobre.

Dès les premières heures de la matinée, le curé de Curgies est arrêté et emmené brutalement à la Maison d'arrêt des Récollets.

Il a à peine le temps de fraterniser avec les prisonniers qu'il comparaît le jour même devant le tribunal de LACOSTE pour s'entendre condamner à la peine capitale, pour « avoir outrepassé l'interdiction de sonner les cloches ».

Le lendemain 19 octobre 1794, en compagnie de François DUBOIS, chartreux, Jacques-Joseph MABILLE, vicaire d'Onnaing, Pierre-Joseph PONTOIS, curé d'Haspres, Jean-Joseph MALAQUIN, curé d'Escarmain et d'André GOSSEAU, chanoine de St Géry, il « marche au supplice, exprimant sa joie de mourir pour Jésus-Christ et pour la vérité. Il chante depuis la prison jusqu'à l'échafaud et même, jusqu'au moment où sa tête tombe, le cantique *Te Deum Laudamus* ».

Le curé OCHIN est âgé de 50 ans lorsqu'il périt, 2 mois et 24 jours après la chute de Robespierre. (16) Charles OCHIN avait passé 14 années dans sa paroisse de Curgies.

---

(14)-Prémontrés : Religieux et religieuses d'un ordre régulier fondé en 1120 par Saint NORBERT à Prémontré, près de Laon.

(15)-Extrait de « GUERRES DE LA REVOLUTION », de CHUQUET.

(16)-Extrait de « LES MARTYRS DE LA FOI », de GUILLON.